



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/101

Objet : DM n°1 Budget principal 2024

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :

15-11-2024

Date d'affichage :

15-11-2024

Nombre de conseillers :

*En exercice : 29

*Présents : 28

*Absents sans pouvoir : 0

*Absents avec pouvoir : 1

* Votants : 29

Séance du conseil municipal
du jeudi 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 18H30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, M. PEYNOCHE Gilles, Mme MOLERES Vanessa, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. MATON Stéphane, M. JAUREGUIBERRY Philippe, M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, M. MILAN Bruno, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme SABATIER Nathalie, Mme DUCORAL Hélène, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme DARRIEUMERLOU Virginie, Mme LISSAYOU Marion, Mme AZPEÏTIA Isabelle, Mme ROURA Florence, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope, M. SOORS Didier

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents sans pouvoir:

Absents avec pouvoir :

M. DARDY Nicolas à Mme SABATIER Nathalie

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme LISSAYOU Marion

Rapporteur : M. Hervé LABADIE

VU le code général des collectivités territoriales ;



VU la nomenclature comptable M 57 ;

VU la délibération n°2024/38 en date du 15 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget communal ;

CONSIDERANT les nécessaires ajustements du budget principal 2024 de la commune pour les éléments indiqués ci-dessous ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les ajustements suivants du budget primitif 2024 :

Investissement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
13	1311	313	Médiathèque subvention DRAC		22 500,00
13	1312	313	Médiathèque subvention DRAC		-44 103,00
024	024	01	Cession terrain Hasler		-396 000,00
13	1318	331	Subv CAF jeux ALSH		-6 250,00
23	2313	322	Vestiaires Barrère	33 200,00	
204	204181	512	PPI électrification	-2 800,00	
21	21828	020	Véhicules	10 380,00	
21	215731	020	Matériel voirie roulant	1 500,00	
23	2313	313	Bibliothèque	-35 000,00	
20	2031	025	Cimetière reprises concessions - études	-5 000,00	
20	2033	025	Cimetière reprises concessions - publication	-1 000,00	
20	2031	311	Etude chapelle	-10 000,00	
21	2128	511	Aménagement chemin	-20 000,00	
204	204181	512	PPI réseaux	-15 000,00	
21	2152	847	Aménagement voirie	-10 000,00	
021	021		Virement de la section de fonctionnement		370 133,00
Totaux section investissement				-53 720,00	
					0,00

Fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
----------	---------	----------	---------	----------	----------



Feuillet : 2024/

70	7022	76	Coupe de bois		-100 000,00
70	70632	331	Facturation Centre de loisirs		14 000,00
70	7066	213	Facturation garderie		11 000,00
70	7066	4222	Facturation crèche		3 700,00
70	7067	281	Facturation restauration		18 000,00
73	73123	01	Taxe additionnelle		20 000,00
74	74111	01	DGF		-9 862,00
74	741121	01	DSR		14 429,00
74	741127	01	DNP		-6 919,00
74	741121	01	DSR		395 260,00
74	741128	01	Aménités rurales		26 831,00
74	74836	01	DOT GARANTIE.FDS DEPT PEREQ.TAXE PROF		-4 800,00
74	74718	313	DRAC - bibliothèque		16 133,00
75	755	325	Dédits et pénalités		3 200,00
77	773	01	Mandats annulés / exercices antérieurs		9 000,00
014	7392221	01	Fond de péréquation	-8 000,00	
012	64131	11	Traitement titulaires	-3 266,00	
011	6162	313	Assurance dommage ouvrage	12 575,00	
011	6162	020	Assurance dommage ouvrage CTMI	22 310,00	
011	61551	020	Entretien des véhicules	-11 880,00	
011	62268	020	Etudes	-3 000,00	
011	627	01	Frais ligne de trésorerie	1 300,00	
011	611	024	Prestation de service	1 200,00	
65	65748	024	Subventions associations	-1 200,00	
65	6573621 2	551	Subvention d'équilibre	5 300,00	
66	66111	020	Intérêts	8 700,00	
66	66112	020	Intérêts courus des emprunts	3 000,00	
66	6615	020	Intérêts ligne trésorerie	12 800,00	
023	023		Virement à la section d'investissement	370 133,00	
Totaux section de fonctionnement				409 972,00	409 972,00
				0,00	

Article final : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.



Pour extrait conforme,

Le Maire
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance
Mme LISSAYOU Marion

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.